

Vos contacts

IFRB PAYS DE LA LOIRE

Stéphanie Truchon 02 40 20 36 66
Nathalie Milsent 06 70 73 40 15
Laurence Le Dréau 02 40 20 37 54

contact@paysdelaloire.ifrb.fr

Objectifs de la formation

- Connaitre les fondamentaux du droit du travail
- Etre capable d'adapter la réglementation aux TPE/PME du Bâtiment
- Etre capable d'identifier un éventuel contentieux par l'acquisition de bons réflexes

Programme

1. Où puis-je trouver l'information adaptée ?

- Connaitre les différentes sources du droit du travail
- Où rechercher les informations ?

2. Comment réussir une embauche ?

- **Recrutement** : de la diffusion de l'offre à l'entretien d'embauche (obligations, interlocuteurs, aides existantes, outils humains et administratifs)
- Les formalités administratives liées à l'embauche
- Contrat de travail :
 - o les différents types (insister sur les CDD, notamment pour les emplois intérimaires...)
 - o la période d'essai
 - o faut-il intégrer des clauses spécifiques ?
- Comment réussir le suivi et l'intégration du salarié ?

3. Comment réagir aux aléas de la relation employeur/salarié ?

- La suspension du contrat de travail : de la gestion administrative à la gestion financière et les conséquences en matière de rupture ? (Insister sur la subrogation pour les ETAM en matière de maintien des salaires...)
- La **faute du salarié** : quelle procédure et quelles conséquences (et les preuves)?
- Les infractions routières : la dénonciation obligatoire
- La **santé et la sécurité** : les obligations, les outils, les interlocuteurs et les responsabilités (les addictions : alcool...)
- Comment réagir face à un accident du travail ?
- Le parcours de formation du salarié dans l'entreprise : zoom sur les formations obligatoires et l'**entretien professionnel**

4. Comment gérer le temps de travail dans mon entreprise ?

- Le cadre légal : les durées maximales légales, le temps partiel, les heures complémentaires, les heures supplémentaires, les temps de repos, les jeunes travailleurs
- Les aménagements du temps de travail possible (sur l'année, sur 9 semaines)
- Le cadre BTP : le travail exceptionnel les jours fériés et les dimanches, les congés payés, les salariés en forfaits-jours dans le BTP, les temps d'habillage, les astreintes (cas peu fréquents)
- Les **déplacements des salariés** sur chantier et le suivi des heures (dont le social des indemnités des Petits Déplacements)

Lieu(x) et date(s) 2017

21 et 22 novembre

Durée

2,00 jour(s) 14:00 heures

Coût de la formation

HT Forfait /personne

Public

Non juriste - dirigeant - assistante de gestion/secrétaire en charge de la gestion sociale

Pré-requis

Destinée plutôt aux entreprises de moins de 20 salariés.

Effectif

6 à 12 participants maximum

Formateur

Lucie GRATON - Juriste en droit social

Fédération du Bâtiment

Moyens pédagogiques et supports

Méthode pédagogique Apports théorique et pratique.

Méthode pédagogique dite active : apports théoriques et échanges. Mises en situation par des cas pratiques et des jeux de rôles

Outils pédagogiques :

support pédagogique

Evaluation et sanction visée par la formation :

Attestation de formation

IFRB Pays de la Loire

Zone Ar Mor, 4 Impasse Serge Reggiani - BP 60025

44801 Saint-Herblain Cedex

Tél. : 02 40 20 36 66 / Fax : 02 40 35 44 70 / contact@paysdelaloire.ifrb.fr



CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT - FORMATION

www.ifrbpaysdelaloire.fr

Programme - suite

5 Les notions principales de la paie dans le BTP

- Le SMIC et les salaires minimaux conventionnels
- La différence entre salaire et rémunération
- Les frais professionnels et les avantages en nature
- L'épargne salariale et l'épargne temps (Est-ce important pour les – de 20 salariés ?)

6 Sécuriser la rupture du contrat de travail

- Les différents modes de rupture et les **procédures** à respecter (Insister sur l'inaptitude...)
 - o D'un commun accord
 - o A l'initiative de l'employeur
 - o A l'initiative du salarié

7 Mieux comprendre le rôle des représentants du personnel (taille d'entreprises peut-être moins concernées, sf les DP)

- Les identifier
- Leurs rôles respectifs

8 Les différents contrôles de l'Etat sur votre entreprise

- Quelles entités ?
- Les documents contrôlés : affichages obligatoires, registres, dossiers du personnel – comment être à jour ?

IFRB Pays de la Loire

Zone Ar Mor, 4 Impasse Serge Reggiani - BP 60025
44801 Saint-Herblain Cedex
Tél. : 02 40 20 36 66 / Fax : 02 40 35 44 70 / contact@paysdelaloire.ifrb.fr



CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT - FORMATION

www.ifrbpaysdelaloire.fr